

# SCI 8MC

**Société Civile Immobilière**

**Au capital de 5 000 Euros**

**Siège Social : 16 rue de Bezons 92400 Courbevoie**

**852 457 548 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 24 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 15 heures, au siège social, à Courbevoie,

Les associés de la Société civile immobilière 8MC, au capital de 5 000 euros, divisé en 100 parts de 50 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

**SONT PRESENTS**

Monsieur CHEN Heng  
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales  
ci.....25 parts

Madame CHEN Mélissa Mei Shan  
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales  
ci.....25 parts

Monsieur CHEN Shifa  
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales  
ci.....25 parts

Madame CHEN Ximei née YE  
Propriétaire de vingt-cinq parts sociales  
ci.....25 parts

TOTAL 100 parts

Monsieur CHEN Heng, gérant, préside l'Assemblée.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

-Une copie de la lettre de convocation des associés.

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.
- Modification des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après diverses observations, personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés nomme pour une durée indéterminée Monsieur CHEN Shifa, né le 16/05/1964 à ZHEJIANG en CHINE, de nationalité chinoise, demeurant au 19 rue Sainte-Marguerite 93500 Pantin en qualité de gérant en remplacement de Monsieur CHEN Heng, démissionnaire ;

Monsieur CHEN Shifa, accepte cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SECONDE RESOLUTION**

La collectivité des associés décide de mettre à jour les statuts si nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au gérant ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

**Fait à Courbevoie, Le 24/07/2025**

Madame CHEN Mélissa Mei Shan née TONG



Monsieur CHEN Heng



Monsieur CHEN Shifa



Madame CHEN Ximei née YE

